

Rapport de la Commission des finances
Préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour
la rénovation de la place des jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n°657

Gland, le 27 avril 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
M.	Sébastien Bertherin	GDG rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Jean-Daniel Guillod	UDC

s'est réunie les 23 mars - 30 mars – 20 avril – 27 avril

Excusé-e-s

23 mars : Iulica Gorgoni

30 mars : ---

20 avril : Alain Bringolf

27 avril : Jérôme Frachebourg

Remerciements :

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 30 mars 2026.

Préambule :

Le présent préavis sollicite un crédit d'investissement de CHF 665'000.- TTC destiné à financer la rénovation de la place de jeux du Ruttet ainsi que l'agrandissement du DDP n° 657.

Le projet vise notamment à renouveler les installations de jeux, améliorer la sécurité du site, renforcer son accessibilité et procéder à différents aménagements paysagers et techniques.

La Commission des finances a concentré ses travaux sur l'enveloppe financière du projet, sur la cohérence des estimations fournies ainsi que sur plusieurs postes ayant nécessité des précisions complémentaires.

Informations :

Lors de ses travaux, la Commission des finances a examiné plusieurs éléments, dont les suivants :

1. Communication

La Commission s'est interrogée sur le poste « *Communication* », arrêté à CHF 7'800.-, soit un montant supérieur à celui figurant dans le préavis municipal n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle, dans lequel ce poste se montait à CHF 5'000.-, bien que le montant global de ce précédent préavis fût supérieur à celui du présent rapport.

La Municipalité a expliqué que ce poste ne couvrait pas uniquement la communication usuelle liée au chantier. Elle a précisé que, Pro Natura ayant désigné le hérisson comme animal de l'année 2026, la Commune souhaite profiter du projet du Ruttet pour renforcer la sensibilisation des usagères et usagers à la biodiversité de proximité en lien avec ce petit animal.

Le panneau didactique prévu présentera notamment le rôle écologique du hérisson, les principales menaces qui pèsent sur lui, ainsi que les comportements à adopter pour le protéger. Cette dimension pédagogique complète la communication habituelle et explique le montant légèrement plus élevé de ce poste.

2. Détail des coûts des travaux de paysagisme et de la pose des jeux

La Commission a demandé le détail des coûts relatifs aux travaux de paysagisme, aux plantations, ainsi qu'à la fourniture et à la pose des jeux.

La Municipalité a précisé que les montants proviennent d'offres adjudgées à la suite d'une mise en concurrence conforme à la LMP-VD, et que certains montants figurant dans le tableau du préavis sont arrondis.

Ainsi, les travaux de paysagisme (voir tableau A. ci-dessous) s'élèvent à CHF 225'549.84 HT, soit CHF 243'819.38 TTC, dans le tableau du préavis. La fourniture et la pose des jeux (voir tableau B. ci-dessous) s'élèvent à CHF 261'930.63 HT, soit CHF 283'147.01 TTC, dans ce même tableau.

La Municipalité a en outre transmis à la Commission le détail des jeux prévus (voir tableau C ci-dessous), comprenant notamment une tour à grimper, un porte-voix, une balançoire à ressort, une passerelle ovoïde, une cabane du hérisson et un hérisson géant.

A. Travaux de paysagisme

Installation de chantier et travaux préparatoires	35'930 CHF
Terrassement et terres	38'180 CHF
Constructions divers	46'166.75 CHF
Revêtement et équipements	47'857.50 CHF
Surface végétale et plantation	55'000 CHF
Régie	6'360 CHF
Montant total HT	229'494.25 CHF
Rabais et escompte	3'944.41 CHF
Montant total HT	225'549.84 CHF
T.V.A. 8.1% arrondie à	18'269.54 CHF
Montant total TTC	243'819.38 CHF

B. Fourniture et pose de jeux

Installation de chantier et travaux préparatoires	10'909 CHF
Jeux*	266'090.40 CHF
Montant total HT	276'999.40 CHF
Rabais et escompte	15'068.77 CHF
Montant total HT	261'930.63 CHF
T.V.A. 8.1% arrondie à	21'216.38 CHF
Montant total TTC	283'147.01 CHF

C. Détail des jeux

Jeux	Montant arrondi HT
Tour à grimper	35'000.- CHF
Porte-voix	3'000.- CHF
Balancoire à ressort	10'000.- CHF
Passerelle ovoïde	170'000.- CHF
Cabane du hérisson	40'000.-CHF
Hérisson géant	7'000.- CHF
Total	265'000.- CHF

3. Coûts liés au registre foncier et aux frais de notaire

La Commission a souhaité obtenir des précisions concernant le poste « *Registre foncier (notaire)* ».

La Municipalité a indiqué que ce montant avait été estimé de manière prudente sur la base de prestations notariales récentes, lesquelles avaient déjà dépassé CHF 20'000.- pour une simple servitude.

Elle a précisé qu'au regard de l'ampleur de l'agrandissement du DDP et de la complexité administrative inhérente à ce type d'opération, une marge plus importante avait été retenue.

La Commission prend acte de cette explication, tout en relevant qu'il s'agit d'un montant estimatif, fondé sur une approche prudente, davantage que sur un détail chiffré poste par poste.

4. Éléments complémentaires du projet

A. Boîte à livres

La Commission a souhaité savoir si la future boîte à livres était comprise dans le préavis et, le cas échéant, dans quelle rubrique elle figurait.

Il a été précisé que le Service de la culture et des affaires sociales (SCAS) travaille actuellement sur un nouveau modèle de boîte à livres, dont le coût d'acquisition est estimé à CHF 10'000.-. Ce montant est compris dans le préavis, plus précisément dans la rubrique « Fourniture et pose des jeux », laquelle s'élève à CHF 261'950.-.

La Commission relève que cette dépense représente moins de 2 % du montant total du préavis, fixé à CHF 665'000.--. Il a été indiqué que le montant global du préavis était suffisant pour absorber cette dépense, selon le SIE.

La Commission prend également acte du fait que le montant de CHF 10'000.- ne sera pas nécessairement entièrement dépensé. Le service étudie notamment la possibilité de réparer la boîte à livres existante ou de réaliser certains éléments par ses propres moyens, sous réserve de faisabilité.

Enfin, il a été précisé que l'estimation globale du préavis a été établie avec prudence : environ 85 % du coût du préavis, avant divers et imprévus, repose sur des offres rentrées et fermes, notamment pour le paysagisme et les jeux, tandis que les 15 % restants correspondent à des estimations du SIE ne reposant pas sur des devis.

B. Fontaine et stationnement vélo

La Commission a également demandé le coût de certains éléments complémentaires. Il a été répondu que la fontaine représente un coût estimé à CHF 3'200.- HT, compris dans la rubrique « *Constructions divers* » des travaux de paysagisme.

Le stationnement vélo représente quant à lui un coût estimé à CHF 1'000.- HT, compris dans la rubrique « *Revêtements et équipements* »

C. Répartition des installations de chantier

La Commission s'est interrogée sur la séparation entre les postes « *Installation de chantier et travaux préparatoires* » relatifs, d'une part, aux travaux de paysagisme et, d'autre part, à la fourniture et pose des jeux.

Il a été expliqué à la Commission que cette distinction tient au fait que le projet fait intervenir deux entreprises spécialisées, soit un jardinier-paysagiste pour les aménagements paysagers et un fournisseur-installateur de jeux agréé pour les installations ludiques. Ces deux corps de métier n'ayant pas les mêmes besoins, les postes ont été distingués, une mutualisation des surfaces étant prévue le cas échéant.

D. Cabane à hérisson

Enfin, la Commission a demandé des précisions au sujet de la cabane à hérisson, tant au niveau de sa nature que de son coût. Il a été précisé qu'il s'agit d'un jeu thématique conçu sous la forme d'une structure inspirée du hérisson. Selon la soumission, cette structure présentera une hauteur maximale d'environ 200 cm, une longueur d'environ 450 à 500 cm et une largeur d'environ 250 à 300 cm, avec deux entrées latérales désaxées. Son coût est de CHF 40'000.- HT.

Comparaison avec d'autres projets :

La Commission a souhaité procéder à une comparaison avec des objets aussi similaires que possible. Elle relève toutefois que, même si les objets examinés ne sont pas strictement comparables, ils permettent de situer le montant demandé dans le présent préavis par rapport à d'autres réalisations d'ampleur similaire.

A. Place de jeux de Founex (centre sportif)

À Founex, le préavis municipal n° 35/2016-2021 portait sur un crédit total de CHF 1'230'000.- TTC pour le réaménagement de l'aire de jeux du centre sportif, le

remplacement des collecteurs et la création d'un parcours de fitness extérieur. Dans ce montant, la seule partie place de jeux représentait déjà CHF 950'991.- TTC.



B. Place de jeu avec hérissons à Genève (bois de la Bâtie)

À Genève, le préavis PR-1228 du 28 mars 2017 prévoyait, pour le Bois de la Bâtie, un crédit de CHF 5'629'700.- destiné à l'aménagement d'un espace de loisirs, d'une aire de jeux, d'une nouvelle pataugeoire ainsi que d'un local technique, dans le cadre d'un projet plus vaste de rénovation et de sécurisation du site.

Le préavis genevois souligne en outre la vétusté des installations, le fait que l'ancienne place de jeux avait dû être démontée en 2007 car elle ne répondait plus aux normes de sécurité, et rappelle expressément que ces travaux répondent à l'obligation légale de mettre aux normes les installations de jeux offertes au public. Le chiffrage permet par ailleurs d'isoler CHF 473'700.- pour les seuls équipements des aires de jeux pour les enfants, sans faire apparaître un montant pour l'ensemble de la place de jeux.



Ces comparaisons montrent que les investissements dans ce domaine peuvent rapidement atteindre des montants significatifs dès lors qu'ils intègrent, au-delà des jeux eux-mêmes, des exigences de sécurité, d'aménagement paysager, d'accessibilité et, selon les cas, des équipements annexes.

Délibérations :

La Commission des finances relève que le projet répond à des objectifs de sécurité, de renouvellement d'équipements vieillissants et d'amélioration qualitative de l'espace public.

Elle constate que la Municipalité a apporté des réponses précises sur les principaux postes du préavis, notamment le poste communication, le détail des coûts des travaux de paysagisme et des jeux, ainsi que l'imputation de certains éléments complémentaires dans les différentes rubriques.

La Commission relève en particulier que le poste « *Communication* », supérieur à celui prévu dans le préavis n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle, comprend aussi une dimension pédagogique liée à la biodiversité de proximité, la Municipalité ayant indiqué que Pro Natura a désigné le hérisson comme animal de l'année 2026.

Elle prend également acte du fait que les montants annoncés pour les travaux de paysagisme et la fourniture et pose des jeux reposent sur des offres détaillées, les montants figurant dans le tableau du préavis étant, pour certains postes, arrondis.

La Commission relève en outre qu'il a été indiqué en séance que les plantations bénéficieraient d'une garantie de trois ans en cas de problème.

La Commission relève également que les frais d'entretien futurs liés aux jeux ne sont pas compris dans le montant d'investissement soumis au Conseil. Elle note par ailleurs que le projet s'adresse principalement aux enfants de 0 à 5 ans et estime qu'il serait souhaitable que la Ville poursuive également ses réflexions en faveur d'espaces adaptés aux enfants plus grands.









Enfin, la Commission relève que des projets comparables ont conduit d'autres collectivités à consentir des investissements importants, notamment à Founex, où la partie place de jeux représentait CHF 950'991.- TTC.

Conclusions :

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 93 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accepter le préavis n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657 ;
- II. d'accorder le crédit de CHF 665'000.- et autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 665'000.- ;
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1er janvier 2027 ;

Signatures des membres de la Commission

 Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre	 Iulica Gorgoni
 Sébastien Bertherin ; rapporteur	 Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	 Evan Lock
 Alain Bringolf	 Jean-Daniel Guillod
 Angelita Galvez	